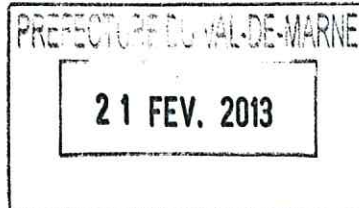


CONSEIL COMMUNAUTAIRE Lundi 18 février 2013



Le dix huit février deux mille treize à dix neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine Amont, légalement convoqué à domicile par écrit le 12 février 2013, s'est réuni salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville d'Ivry-sur-Seine, sous la présidence de Daniel DAVISSE.

Étaient présents :

MM. DAVISSE Daniel, AUDOUBERT Alain, GOSNAT Pierre, BOURJAC Jean-Marc, DUCHENE Chantal, KENNEDY Jean Claude, LEPRÊTRE Michel, BERNARD Méhadée, TISLER Frédéric, DUBOUCHET Michèle, ABDOUN CHAREF Slimane, AGIER Isabelle, ARNAUD Anne Marie, ATHÉA Bernard, BEAUBILLARD Olivier, BELL-LLOCH Pierre, BEN MOHAMED Khaled, BISMUTH Bernard, BOUYSSOU Philippe, BRAHIMI Nadia, BROUTÉ Camille, CASTELNAU Bruno, CHICOT Rémi, COUTHURES Jean, DESABRES DOS SANTOS Maria, DESPRÉS Catherine, EBODE-ONDOBO Bernadette, ETAVE Dominique, GERMA Sophie, GUILLAUME Didier, HAMANI Djamel, LADIRE Luc, LOICHOT Élisabeth, LORAND Isabelle, LUC Nadine, MARTINEZ Pierre, MASSÉ Elodie, MERCIER Denis, PANETTA Tonino, PETER Séverine, RABARDEL Evelyne, RAMAEL Albertino, RIVIERE Hervé, SALLY BOUNDE CLEON Mathilde, SPIRO Jacqueline, TAGZOUT Mourad, TEYSSERON Agnès, TROUDI Raoudha, VEYRUNES-LEGRAIN Cécile, WOJCIECHOWSKI Bozena

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BERNARD Sandrine	mandat à Mme BROUTÉ Camille
M. DIGUET Patrice	mandat à M. DAVISSE Daniel
M. LECLERCQ Régis	mandat à M. CASTELNAU Bruno
M. MARCHAND Romain	mandat à M. BOUYSSOU Philippe
M. POTIER Marchand	mandat à M. TAGZOUT Mourad
M. TMIMI Hocine	mandat à M. LADIRE Luc

ETAIT ABSENT :/

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BROUTÉ Camille

<u>Conseillers en exercice</u>	<u>56</u>
Présents	<u>50</u>
Représentés	<u>6</u>
Absents	<u>/</u>
<u>Votes</u>	
Pour	<u>52</u>
Contre	<u>/</u>
Abstention	<u>4</u>

**Certifié exécutoire compte
tenu de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

.....
de la publication le
.....

OBJET :

Autorisation de dépenses préalables au vote du budget primitif – Exercice 2013

Communauté d'Agglomération Seine Amont
AUTORISATION DE DEPENSES PREALABLES AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Sur la proposition de son président de séance,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction ministérielle M14 sur la comptabilité des communes et des établissements publics de coopération intercommunale,
- Vu la circulaire interministérielle du 30 décembre 2011 portant modalités de paiement et de financement des dépenses des EPCI nouvellement créés ou modifiés,
- Considérant que le vote du budget primitif 2013 interviendra ultérieurement et qu'il y a lieu de procéder à des dépenses obligatoires et urgentes nécessaires au démarrage du fonctionnement de la communauté d'agglomération,

DELIBERE

Article 1 : Autorise le Président à engager, liquider et mandater des dépenses avant le vote du budget primitif, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Montant
011 - Charges à caractère général	140 000 €
012 - Charges de personnel	63 000 €
014 - Atténuation de charges	14 400 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	150 000 €
20 - Immobilisations incorporelles	10 000 €
21 - Immobilisations corporelles	25 000 €
TOTAL	14 788 000 €

Article 2 : Autorise le Trésorier à procéder au paiement de ces dépenses avant le vote du budget primitif.

Article 3 : Dit que ces dépenses seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2013.

Fait et délibéré en séance à Ivry-sur-Seine, le 18 février 2013.

Pour extrait conforme
Président de la Communauté d'Agglomération
Seine Amont
Daniel DAVISSE

